



14^{ème} législature

Question N° : 17938

de M. Feltesse Vincent (Socialiste, républicain et citoyen - Gironde)

Question écrite

Ministère interrogé > Éducation nationale

Ministère attributaire > Éducation nationale

Rubrique > enseignement

Tête d'analyse > programmes

Analyse > langues régionales

Question publiée au JO le : **12/02/2013** page : **1466**

Texte de la question

M. Vincent Feltesse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de toute mention se rapportant aux langues régionales dans le projet de loi d'orientation de la refondation de l'école qui a été discuté en conseil des ministres le 23 janvier 2013, notamment l'occitan. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a permis la reconnaissance de l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Toutefois, aujourd'hui, l'enseignement de celles-ci est en-deçà des besoins exprimés avec seulement 4 postes ouverts à la session 2013 pour le CAPES d'occitan pour 32 départements. Pourtant, la demande d'enseignement augmente, soutenue par des manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes revendiquant un statut légal pour les langues régionales de France. Et les associations locales, comme l'Ostau occitan en Gironde, s'inquiètent de l'absence totale de prise en compte de nos langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. À ce titre, il souhaite savoir quelles mesures il entend mettre en place afin d'affirmer l'engagement de l'État dans la défense et la transmission des langues et cultures régionales et lui demande quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement des langues régionales dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.